



# Rapport d'activité Juillet 2015-Mars 2017

## du

# Programme de Réussite Educative de Schiltigheim

Caisse des écoles de Schiltigheim-Avril 2017



## SOMMAIRE

Le mot du Président.....	P.3
Introduction.....	P.4
I- L'organisation du PRE à Schiltigheim.....	P.5
II- Les acteurs des parcours de réussite éducative.....	P.6
III- Les situations traitées entre juillet 2015 et mars 2017.....	P.8
IV- Les motifs d'orientations/les besoins repérés.....	P.10
VI- Les objectifs des parcours mis en place.....	P.10
VII- Les parcours proposés.....	P.11
1) L'accompagnement individuel.....	p.11
2) Les actions spécifiques PRE en petit collectif.....	p.12
3) Les autres partenariats.....	p.14
VIII- Les sorties du dispositif et les relais.....	P.15
Conclusion.....	P.16

## **Le mot du Président**

La Caisse des Ecoles est l'établissement public qui a été choisi pour porter le Programme de Réussite Educative de Schiltigheim/Bischheim. Ce dispositif vise à favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. Il ambitionne aussi d'accompagner les parents dans leurs missions éducatives, tout en mettant en place des actions en faveur de leurs enfants.

La réussite du dispositif a permis au PRE d'être labellisé le 20 décembre 2016.

Le PRE, dispositif de la Politique de la Ville, a démarré à Schiltigheim en 2015 sur le quartier du Marais. Les très bons résultats obtenus nous ont amenés à étendre ce dispositif aux quartiers Ouest en avril 2016. Un de ces quartiers, le quartier dit « des écrivains » connaît une particularité en ce sens qu'il est situé sur les communes de Bischheim et Schiltigheim et qu'il est un des quartiers où le revenu moyen par habitant est un des plus faibles du département du Bas-Rhin.

Plus de 80 enfants et adolescents ont été accompagnés depuis la mise en place du Programme.

Ce premier rapport d'activité revient sur le fonctionnement du dispositif depuis sa création.

Le bilan financier de l'année 2016 s'établit ainsi à plus de 90 000€ sur une année non-complète. En effet le lancement a été effectif à compter du mois d'avril 2016 dans les quartiers ouest qui représentent actuellement plus de 70% des enfants suivis. Un effort financier est donc indispensable de la part des financeurs afin de maintenir le dispositif dans l'efficacité de son fonctionnement.

En effet, la mise en œuvre sur une année complète du PRE, avec un nombre croissant d'enfants suivis dans le dispositif nécessite un budget évalué à près de 150 000€.

Je tiens déjà à remercier nos premiers partenaires notamment les services de l'Etat pour leur participation financière nécessaire afin d'accompagner la montée en puissance du dispositif, ainsi que la ville de Bischheim, la CAF et bien sûr la ville de Schiltigheim. Nous remercions aussi les partenaires que sont le Foyer Moderne de Schiltigheim et l'Opus 67 pour leur soutien à notre action.

Bien évidemment un effort supplémentaire sera demandé à tous pour développer ce système qui n'en est encore qu'à ses débuts.

La volonté et l'implication de chacun nous permettront d'assurer une longue et belle vie au PRE....

Fabien BRESSON  
Président de la Caisse des écoles

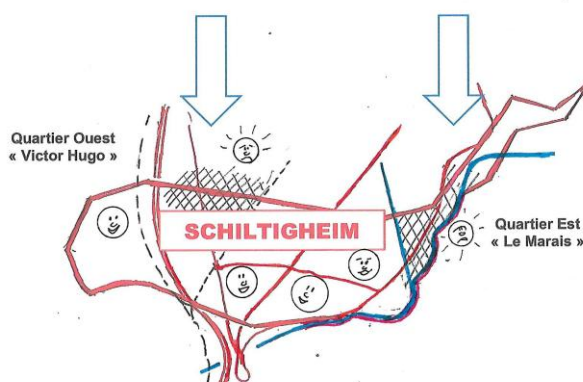
## INTRODUCTION

**La commune de Schiltigheim** compte près de 32 000 habitants. Elle a deux quartiers en Politique de la Ville : à l'est le quartier du Marais (1890 habitants\*) et les quartiers Ouest (6050 habitants\*) dont le quartier des écrivains qui est intercommunal avec la commune de Bischheim. Ces deux quartiers sont situés en Réseau d'Education Prioritaire.

*\*Chiffres issus du diagnostic du Contrat de Ville*

PRE2016 slide 1

### Quartiers relevant de la Politique de la Ville



**Donner aux enfants en difficulté dans ces quartiers les mêmes atouts qu'aux autres enfants.**

Un état des lieux réalisé début 2013 dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) a pointé des situations fréquentes d'enfants en difficulté dès la petite enfance. Les diagnostics établis plus récemment pour l'élaboration des contrats de ville ont confirmé ces éléments. Par exemple, 44% des 15 ans et plus, au quartier des Ecrivains, n'ont pas de diplôme.

Dans les deux quartiers logent de nombreuses familles en grande fragilité pour lesquelles les professionnels du secteur éducatif ou social font état de problématiques fortes : difficultés financières, chômage, séparation, mères isolées, contexte familial précaire voire violences intrafamiliales, problèmes de santé, difficultés à impliquer les parents dans la scolarité ou la vie de leur enfant, problèmes de comportement...

C'est pour ces raisons qu'un groupe de pilotage composé d'élus et de partenaires a validé la mise en place du Programme de Réussite Educative (PRE) à Schiltigheim sous forme d'expérimentation dans **le quartier du Marais** pour les enfants scolarisés à l'école primaire Normandie Paul Bert.

***Le démarrage a eu lieu en juin 2015.***

D'abord trois enfants, puis très vite douze, ont bénéficié du programme et les résultats encourageants ont conduit le groupe de pilotage à étendre en avril 2016 le PRE **aux quartiers Ouest** en prenant en compte les enfants domiciliés à **Bischheim** dans le quartier intercommunal des Ecrivains.

Les trois collèges des quartiers ont également intégré le dispositif.

Les établissements scolaires concernés sont donc les suivants :

**Ecoles maternelles :**

- Normandie (Est)
- Kléber et Victor Hugo (Ouest –Schiltigheim)
- Prunelliers et Lauchacker (Ouest-Bischheim)

**Ecoles élémentaires :**

- Paul Bert (Est)
- Mermoz et Leclerc (Ouest-Schiltigheim)
- Prunelliers (Ouest –Bischheim)

**Collèges :**

- Rouget de Lisle (Est)
- Leclerc (Ouest-Schiltigheim)
- Lamartine (Ouest-Bischheim)

## **I- L'organisation du PRE à Schiltigheim**

---

Le Programme de Réussite Educative est porté à Schiltigheim **par la Caisse des écoles** créée par une délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2016. C'est un établissement public local qui a vocation à porter des actions éducatives.

Il a un budget autonome et il est géré par ***un Conseil d'administration dont les membres sont :***

- Le maire, président de droit
- Trois élus
- Deux membres de droit : un représentant de l'Education nationale et un membre désigné par le préfet, en l'occurrence le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
- Quatre sociétaires : un parent d'élève, une chargée de mission de l'Union Départementale des Associations Familiales, la directrice du centre socio culturel du Marais, la directrice de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs de Schiltigheim.

Le personnel mis à disposition de la Caisse des écoles : la directrice, le référent financier, la coordinatrice de réussite éducative et les accompagnateurs des enfants et des jeunes.

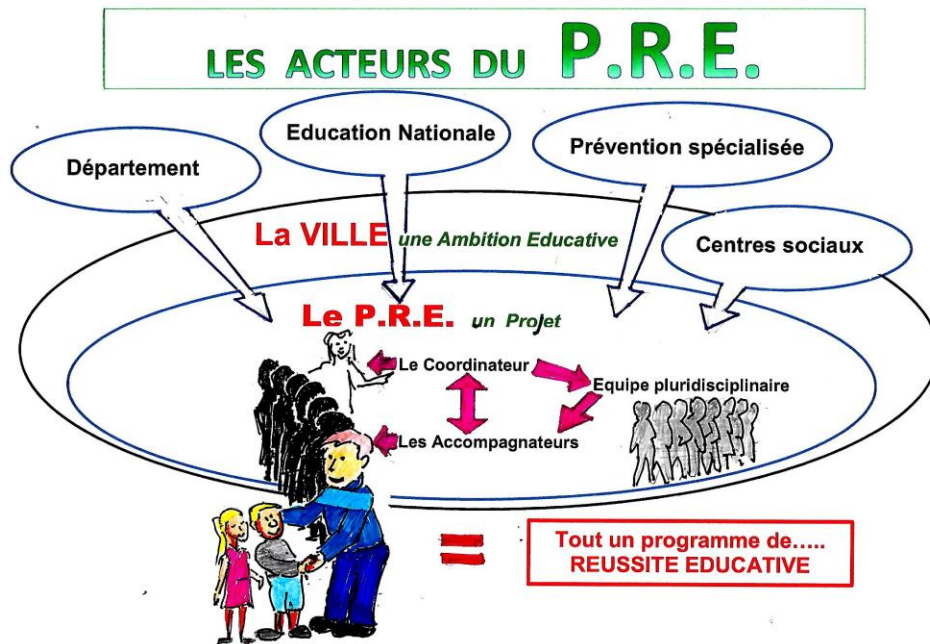
Depuis sa création, trois conseils d'administration ont déjà eu lieu le 13 décembre 2016, le 17 janvier 2017 et le 28 février 2017, avec pour premières missions la validation des statuts, l'examen et le vote du budget, des délibérations (convention, logo).

Le siège de la Caisse des écoles est situé 110, route de Bischwiller dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Un local lui est également mis à disposition par la Ville. Il est situé dans la Cour Elmia, rue Principale. Il est utilisé par le personnel de la Caisse des écoles, les enfants, les familles, les associations prestataires.

## II- Les acteurs des parcours de réussite éducative :

PRE2016 slide 3



### ❖ La coordinatrice

Elle fait le lien entre les partenaires, les familles, les accompagnateurs.

Elle réceptionne les demandes, anime les réunions d'équipes pluridisciplinaires, et participe à l'élaboration des parcours. Elle établit le contrat avec les familles et suit sa mise en œuvre en lien avec les accompagnateurs.

Elle assure les ordres du jour, les compte-rendus, les bilans.

### ❖ Les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS)

Leur rôle est d'identifier de façon la plus précise possible, les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent, d'établir un diagnostic de sa situation, de lui proposer un parcours éducatif adapté et de suivre son évolution jusqu'au bilan final et à la sortie du dispositif.

*Deux EPS ont été installées sur la ville*, une dans chaque quartier. Elles se réunissent au minimum une fois par mois dans une école ou un collège, le centre social du quartier ou le local de la cour Elmia.

EPS par Quartier	Composition				
<b>Marais</b>	Ville de Schiltigheim Caisse des écoles depuis janvier 2017	Education nationale (directrice de l'école et coordinateur REP)	Conseil Départemental du Bas-Rhin (UTAMS)**	Prévention Spécialisée (La JEEP)	Centre Socio Culturel SORGUS
<b>Ouest</b>	Ville de Schiltigheim Caisse des écoles depuis janvier 2017	Education nationale (Coordinatrices REP Leclerc et Lamartine)	Conseil Départemental du Bas-Rhin (UTAMS)**	Prévention Spécialisée (La JEEP)	Centre Social et familial Victor Hugo

*\*\*Unité Territoriale d'Action Médico Sociale*

### ❖ Les accompagnateurs de réussite éducative

Ils interviennent directement auprès des familles, et des enfants. Ils mettent en œuvre les parcours de réussite définis avec l'Equipe pluridisciplinaire et les parents.

Ils sont recrutés en fonction de leur profil : étudiant en sociologie, en intervention sociale, éducateurs spécialisés, enseignants, retraités du secteur éducatif ou médicosocial.

Ils ont un statut de vacataires et ils bénéficient chacun d'un nombre d'heures d'intervention variable en fonction des problématiques des enfants et de leur propre disponibilité : en moyenne 1h par semaine par enfant à laquelle il faut rajouter 2 ou 3 heures d'entretien avec la coordinatrice, réunions d'équipe, ...donc les plages horaires vont de 15 à 30 heures de travail, voire 40 mensuellement.

Ils peuvent aussi bénéficier de formations sur les financements du PRE.

Le PRE disposait en juillet 2015 d'1 accompagnateur, en octobre, 2 autres sont venus en renfort. Au premier semestre 2016, on en a embauché 3, et 1 de plus en début d'été pour faire face à l'augmentation des prises en charge des enfants. A la rentrée de septembre 2016, on en comptait donc 7, on en a pris 2 de plus les trois mois suivants et la dernière en janvier 2017. Ils sont 10 depuis cette date et c'est un nombre qui paraît raisonnable pour assurer la qualité à l'ensemble de la démarche

### ❖ Les parents

Leur accord est obligatoire pour que l'enfant bénéficie du PRE. Ainsi, ils doivent signer une demande de suivi et s'engager dans la démarche en contractualisant pour le parcours proposé à leur enfant. Ils sont ensuite associés à chaque étape de ce suivi.

Si l'enfant est au cœur des préoccupations, le Programme a aussi pour objectif d'aider les parents à exercer pleinement leur rôle éducatif. Les professionnels, et parmi eux les accompagnateurs, leur proposent des temps d'échanges, d'écoute et de conseils dans le cadre d'une relation de confiance.

### ❖ Les enfants et les adolescents

Ils sont signataires du contrat d'accompagnement, ce qui signifie qu'ils sont consentants aux propositions qui leur sont faites. Le parcours et les actions qu'ils intègrent, sont choisis en fonction de leurs difficultés spécifiques en tenant compte de la globalité de leur situation : résultats scolaires, contexte social, santé, comportement. Le travail est toujours conduit de manière positive pour les valoriser et leur redonner confiance en eux.

*Autre conséquence parfois imprévisible* : les professionnels notent avec satisfaction les effets sur le reste de la fratrie quand il y en a une. Les frères et sœurs « profitent » de l'intervention à domicile des accompagnateurs en participant aux exercices, aux jeux, en écoutant les conseils, ce qui crée émulation et cohésion dans la famille, et les résultats se voient à l'extérieur.

### III- Les situations traitées entre juillet 2015 et mars 2017

---

Le nombre des demandes a été en constante augmentation depuis le début du dispositif. Le nombre de dossiers a considérablement évolué avec la prise en compte des enfants des quartiers Ouest auxquels se rajoutent les enfants domiciliés sur la partie bischheimoise du quartier des Ecrivains.

La superficie du territoire et le nombre d'établissements scolaires justifient l'élargissement du dispositif qui monte en puissance au fil des mois.

#### Les réunions EPS au quartier Est :

Date	Situations examinées	Refus	Sorties
29 juin 2015	3		
17 septembre 2015	7	1	
15 octobre 2015	3		
26 novembre 2015	Bilans des situations en cours		
18 janvier 2016			4
25 février 2016	6		
17 mars 2016	Bilans des situations en cours		
19 avril 2016	2		4
7 juin 2016	1		
13 octobre 2016	4		3
24 novembre 2016	2 reports( <i>pas comptabilisés</i> )		
8 décembre 2016	3		
26 janvier 2017	2		
16 mars 2017	5	2	

De juin 2015 à mars 2017 : **39 situations ont été examinées** dont **36 validées** et **3 refus**.

Depuis janvier 2016, on note 11 sorties.



## Les réunions EPS au quartier Ouest :

Date	Situations examinées	Refus	Sorties
20 avril 2016	7	2	
15 juin 2016	12		
30 juin 2016	1		
29 septembre 2016	6	1	
17 novembre 2016	5	4	
12 décembre 2016	13	1	
02 février 2017	1 (transfert de Strasbourg)		
02 mars 2017	7		

D'avril 2016 à mars 2017 : **52 situations ont été examinées** dont **44 validées** et **8 refus**.

On ne note pas encore de sortie du dispositif.

Les causes de refus ont été dues à :

- une réorientation vers des mesures relevant de la protection de l'enfance ;
- la rétractation des parents entre la signature de la demande de suivi et l'EPS.

Pour résumer, depuis le lancement de l'expérience du PRE en juillet 2015 jusqu'aux dernières EPS de mars 2017 sur les deux quartiers confondus :

91 situations ont été examinées ; 80 validées ; 11 refusées

On note en tout : 11 sorties (au quartier Est)

Les autres chiffres :

**Nombre d'enfants hors QPV**

REP Rouget de Lisle : 1 enfant en élémentaire

REP Leclerc : 6 enfants dont 4 collégiens et deux enfants en élémentaire

Nombre de garçons : 59

Nombre de filles : 32

Répartition des demandes par niveau scolaire et par commune:

Niveau	Maternelles	Elémentaires	Collèges
Quartier Est	6	22	6
Quartiers Ouest	3	25	5
Ecrivains/Bischheim	5	6	7

Donc 18 enfants d'enfants du quartier des Ecrivains domiciliés à Bischheim sont dans le dispositif du PRE.

*Outre celles des établissements scolaires* : 4 situations ont été orientées par la JEEP ; 2 par le Centre socio culturel SORGUS.

A Schiltigheim, sur les deux quartiers, les enfants sont en grande majorité des enfants de niveau élémentaire. A Bischheim, on est dans des proportions équivalentes sur les trois niveaux.

## IV- Les motifs d'orientation/les besoins repérés

---

Les enfants et les jeunes qui nous sont orientés ont des difficultés repérées dans les différents lieux de vie qu'ils fréquentent : l'école (à plus de 90%), le collège, le centre social, les associations... C'est le degré de confiance qui existe entre le professionnel et les familles ou l'attitude de l'enfant qui peut varier selon le lieu, qui déterminent le repérage et l'accord des parents.

L'Equipe Pluridisciplinaire va alors examiner la situation selon les compétences de chacun et la connaissance qu'il a de la situation : aspect scolaire, social, éducatif...

Les demandes les plus fréquentes sont liées aux lacunes des apprentissages, à l'absence de motivation scolaire qui peut aller jusqu'au décrochage, au défaut de maîtrise de la langue française, en particulier au niveau des parents, à des problèmes de santé physique ou mentale : troubles du langage, de la vision, hygiène de vie défectueuse, désordre comportemental, manque de confiance en soi, déficit culturel ou de vie sociale.

On note aussi des carences éducatives plus ou moins importantes de la part de parents pris dans leurs propres difficultés.

## V- Les objectifs des parcours mis en place :

---

Le PRE ne se substitue pas aux dispositifs éducatifs qui existent déjà dans l'Education nationale et chez les autres partenaires institutionnels ou associatifs. Au contraire, certaines de leurs actions peuvent y être intégrées ou venir en complément.

Mais ces dispositifs s'adressent essentiellement à des groupes d'enfants sur des projets collectifs.

Le PRE définit des objectifs individuels qui prend en compte la spécificité des problématiques de chaque enfant, chaque jeune, chaque famille.

### Les objectifs sont définis par thème :

**Réussite scolaire** : accompagner les apprentissages, améliorer le suivi scolaire, trouver une motivation à l'étude, remobiliser pour le travail et l'accès à l'autonomie, organiser le temps consacré aux devoirs, acquérir une méthodologie.

**Attitude** : améliorer le comportement et le rapport à soi et aux autres.

**Langue/expression** : optimiser et renforcer la maîtrise de la langue française ; travailler l'élocution, favoriser l'expression sous toutes ses formes ; aider à la communication de l'enfant pour lui permettre de se sentir plus à l'aise.

**Cadre de vie** : aménager un espace de travail à la maison ; optimiser les rythmes de la journée et les habitudes de travail ; sensibiliser à l'hygiène de vie.

**Développement personnel** : se préoccuper dès le jeune âge de l'éveil de l'enfant ; l'aider à (re)trouver une motivation, un sens à la scolarité ; l'encourager à la confiance en soi et à l'estime de soi ; lui apprendre à se canaliser et à se concentrer.

**Ouverture culturelle, sportive, loisirs** : susciter l'intérêt de l'enfant et lui donner le goût de la lecture, de l'écriture, de la découverte :

de la culture : expositions, musées, bibliothèques/médiathèques... ; du sport (clubs, manifestations) ; des sorties loisirs, (jeux, nature...).

**Santé** : assurer les suivis médicaux, prendre et garder contact avec les professionnels de la santé ; favoriser le développement psychomoteur.

**Parentalité** : accompagner le parent dans son rôle éducatif ; faciliter la communication entre parents et enfants, entre parents et l'école ou autre lieu fréquenté par l'enfant.

## **VI- Les parcours proposés :**

---

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée de trois manières :

- 1) L'accompagnement individuel
- 2) Les actions spécifiques PRE en petit collectif
- 3) Les autres partenariats

### **1) L'accompagnement individuel :**

La quasi-totalité des parcours commence par un accompagnement individuel effectué par un accompagnateur de la Caisse des écoles.

*Celui-ci est choisi en fonction de son profil* (le plus adapté aux besoins de l'enfant ou du jeune). Il est présent dès la première contractualisation avec la famille, ce qui leur permet de faire connaissance dès le début du suivi. Les contrats ont lieu en général à la mairie de Schiltigheim (ou de Bischheim pour les Bischheimois).

- ✓ L'étape obligée du parcours est de mettre en confiance les enfants et leurs familles. L'accompagnateur intervient à domicile (sauf dans deux ou trois cas où les conditions de logement ne le permettent pas), ou dans des bibliothèques (association-livres, la cour des Boecklin, André Malraux, Olympes de Gougues) ou encore dans le local de la cour Elmia pour du soutien aux devoirs, et autres activités ludiques et pédagogiques.
- ✓ L'accompagnateur amène aussi l'enfant dans des musées, expositions (Maison du jeune citoyen par exemple), au Vaisseau. Ils vont dans des jardins à la découverte de la nature, ce qui est aussi l'occasion de sensibiliser à l'environnement. Il favorise le goût pour le sport et des enfants qui n'en avaient jamais fait ont été inscrits dans les clubs qui sont dans les deux villes.
- ✓ Parallèlement à ces sorties, l'accompagnateur travaille sur les freins en aidant à la prise de confiance de l'enfant, à l'optimisation de son potentiel, au développement de sa curiosité, à l'apaisement de sa relation avec ses camarades et les adultes.
- ✓ Les démarches liées à la santé sont une part importante de sa mission. Il encourage les parents à aller vers les professionnels de santé, les seconde même dans les prises de rendez-vous, et s'assure de la régularité de la démarche de soins.
- ✓ Enfin, le soutien à la fonction parentale est un des aspects essentiels de l'accompagnement individuel puisqu'en pénétrant dans la sphère familiale et dans le cadre de la confiance partagée, l'accompagnateur peut faire passer « des messages » dans le but que les parents prennent la relève et pérennisent ainsi les effets du PRE.

Les accompagnateurs travaillent **en lien étroit avec la coordinatrice** et ils participent ponctuellement aux bilans au moment de l'équipe pluridisciplinaire.

Ils **bénéficient de formations** pour la pratique de leur travail proposées par la Caisse des écoles.

Une fois par trimestre, **une réunion d'équipe** offre aux accompagnateurs l'occasion d'échanger entre eux et d'avoir accès à des informations.

Ces temps d'échange ont créé des liens entre eux et certains mutualisent les sorties, ce qui permet aux enfants de développer également des relations sociales.

Les accompagnateurs sont tous très impliqués, motivés et imaginatifs dans leurs propositions et ils ont conscience de leur rôle essentiel dans la réussite des parcours.

La difficulté porte sur leur statut de vacataires qui fragilise leur situation professionnelle et les oblige aussi à un comptage minutieux de leur temps de travail afin de respecter leur contrat. Ces inconvénients sont compensés par l'intérêt qu'ils trouvent à leur mission.

***Mais le parcours d'un enfant est fait de différentes étapes et ne se borne pas au seul accompagnement individuel.*** Dans la plupart des situations il est nécessaire car il permet une vision large et approfondie de la situation. Il garantit aussi le maximum d'aides et d'attentions en début de parcours, mais ensuite il s'agit ***que des actions plus collectives prennent le relais*** ou soient mises en parallèle d'un accompagnement allégé qui sera progressivement arrêté. L'orientation vers les actions de droit commun fait aussi partie des options retenues. Encore une fois les décisions sont prises au cas par cas par l'équipe pluridisciplinaires, et avec l'adhésion des parents.

## **2) Les actions spécifiques PRE en petit collectif**

Les actions sont organisées en petit collectif, ce qui permet à chaque enfant de bénéficier d'une attention particulière tout en lui donnant un cadre de vie en société. Certains prestataires peuvent être aussi « accompagnateurs/référents » de l'enfant et de sa famille.

Toutes ces prestations comportent un volet de soutien à la parentalité.

- **Ateliers « soutien à la parentalité » avec l'Association EOS nord-sud**

*Assurés par Angelica BOUR, psychologue-doctorante Ethique et Droits de l'homme.*

*Les actions d'accompagnement parental ont lieu au domicile et en ateliers dans le local de la Caisse des écoles à la Cour Elmia.*

Dans le cadre de ce projet, des ateliers de soutien à la parentalité, et de réussite éducative pour les enfants sont mis en place. Ils sont conçus avec :

- une partie explicative afin d'aider les parents à comprendre la psychologie de l'enfant et l'intérêt d'être accompagné tout en gardant sa place en tant que parent
- une partie pratique qui montre aux parents, avec des cas concrets « comment faire » et qui a pour fin ultime de renforcer le lien parent-enfant.

Des médiations culturelles sont également envisagées si besoin pour faciliter la communication avec l'institution scolaire et les parents.

L'enfant restant au cœur du dispositif, ses problématiques personnelles sont prises en compte parallèlement au travail mené avec les parents directement par Angelica BOUR, ou avec le renfort d'un accompagnateur.

7 familles bénéficient de ces rencontres.

Des temps d'échanges sont organisés avec les accompagnateurs pour améliorer et mutualiser leurs pratiques respectives.

- **Ateliers Associations Familiales Laïques :**

*Supervisés par Jemimah SPINNER dans le local de la Caisse des écoles de la Cour Elmia. Des activités éducatives ont lieu de manière hebdomadaire et bimensuelle et s'articulent autour de grands axes de travail tels que le renforcement des apprentissages par le biais d'une pédagogie détournée, l'apprentissage du travail en collectif, le soutien et le développement de l'estime de soi, le travail de l'expression au sens large, l'éveil à la culture ainsi que le volet soutien à la parentalité.*

Ces actions sont assurées pour l'année 2016/2017 par des intervenants compétents dans leur discipline mais aussi dans l'animation et l'encadrement.

*Un atelier Parents/enfants, destiné aux enfants âgés de 5 à 10 ans accompagnés de leurs parents ou familles pour activités manuelles, créations artistiques, jeux. A lieu les mercredis entre 14h30 et 15h45.*

*Un atelier yoga/gym douce, destiné aux enfants de 3 à 6 ans a fonctionné d'octobre à décembre 2016.*

Des sorties ont également été organisées avec les familles d'octobre 2016 à février 2017 afin d'associer au maximum les parents. Exemple : patinoire, spectacles, après-midi récréatif au Parc du Château, visite à la mini-ferme de Wolfisheim...

23 familles ont participé à ces sorties et ateliers. Depuis mars, le nombre a été limité à 5/6 enfants pour approfondir le travail d'épanouissement personnel sur chacun d'eux à travers les activités. Les parents y sont toujours associés.

- **Association « Etude plus » :**

Les interventions sont assurées par Fedayi OZDEMIR, professeur de maths et Véronique ARBEZ, professeur de français.

Elles consistent en des cours de soutien scolaire en maths, français et langue étrangère (turc).

La prestation comporte un volet parentalité, et si les familles orientées ne sont pas exclusivement turcophones, l'approche culturelle est facilitée quand c'est le cas.

L'équipe rencontre les parents une à deux fois par mois, y compris au domicile de la famille, ce qui permet- si les parents sont d'accord- de connaître l'environnement de travail de l'élève. Si nécessaire l'équipe pédagogique conseille à la famille des modifications ergonomiques pour améliorer l'espace de travail de l'élève.

Les conseils apportés portent aussi sur la répartition du temps consacré aux devoirs ou aux leçons à la maison, et sur les méthodes de travail.

Cette visite permet par ailleurs de mieux connaître l'environnement social et d'apporter un soutien personnalisé à l'enfant ou au jeune.

Une demi- douzaine d'enfants, surtout des collégiens se rendent régulièrement aux cours

- **Association « Regards d'enfants » :**

*Les séances sont encadrées par Romy GUILLOT, animatrice et Brigitte Kahn, Présidente.*

Elles ont lieu au local de la Cour Elmia.

L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux Droits de l'Homme, au Vivre-Ensemble, à découvrir l'autre dans sa différence et à monter un spectacle pour la remise des prix, dans le cadre du concours annuel de l'association « Jouons ensemble autour des droits de l'homme » .

Ce spectacle aura lieu le 22 juin 2017 à l'ENA.

Les parents sont impliqués dans la création de ce spectacle, notamment dans l'atelier couture où les parents pourront participer à la confection des costumes.

A l'issue des animations, les jeunes seront nommés Ambassadeurs des Droits de l'Homme, et leurs diplômes seront signés par la directrice de l'ENA, Madame Nathalie LOISEAU, par le Conseil de l'Europe, par Madame la Sous-préfète, Madame PANTIC, et par d'autres partenaires.

6/7 enfants suivent régulièrement les répétitions.

### **3) Les autres partenariats**

Les projets menés avec d'autres partenaires ont pour objectifs faciliter et optimiser le travail des accompagnateurs auprès des enfants. Il s'agit d'abonnements, d'actions d'interprétariat, et de formations à la pratique professionnelle.

#### **A- Aussitôt Dit Aussitôt Fée/Artenréel avec Elodie POMPEY**

Il s'agit d'une adhésion sous forme d'abonnement annuel à une démarche qui représente une démarche responsable et solidaire.

Elle donne la possibilité de récupérer au sein d'une « Ressourcerie » située à Molsheim, des livres, et des jeux et (même du mobilier) collectés par Elodie POMPEY.

« Aussitôt dit, Aussitôt fée » a été initiée par *Elodie POMPEY* (auteur et intervenante en expression orale et écrite) par le biais de la coopérative artistique et culturelle Artenréel.

Le principe est de tendre la main en évitant le gaspillage. Elle soutient ainsi des projets solidaires, collecte et transforme des objets inutilisés et elle a pour ambition de protéger l'environnement via la ressourcerie. Elle anime aussi des ateliers d'expression autour du livre, du langage et de créations pour soutenir des personnes en difficulté d'apprentissage de la langue.

Ce partenariat apportera donc des outils de travail aux accompagnateurs du PRE (livres, jeux à visées pédagogiques) et un enrichissement culturel aux enfants en lien avec le développement durable et l'économie solidaire.

#### **B-Migration santé :**

L'association met à disposition de la Caisse des écoles, des interprètes de langues diverses pour lever la barrière linguistique entre les acteurs professionnels du Programme de Réussite Educative et les populations non francophones.

Ils assurent une médiation interculturelle (suivi scolarité, suivi soins médicaux...) et l'interprétariat pour faciliter les échanges avec les accompagnateurs notamment à des moments-clés du suivi tels que les premiers contrats, les renouvellements et les bilans.

Ils interviennent dans les locaux de la Caisse des écoles, à l'Hôtel de Ville, ou à domicile.

### **C -L'ASTU :**

La Caisse des écoles fait appel ASTU pour l'interprétation dans le but de lever les freins dus à la méconnaissance de la langue, et de rapprocher les parents de l'école en les sensibilisant sur les enjeux.

### **D-Les formations**

- La maltraitance : comprendre les traumatismes de l'enfant victime et découvrir des méthodes d'intervention trauma-thérapeutiques pour les enfants et pour les parents (3 et 4 octobre 2016) (deux jours en octobre 2016).
- L'affiliation du parent par l'approche systémique : construire des repères méthodologiques pour comprendre et décoder la complexité des situations des enfants et des jeunes accompagnés, favoriser l'acquisition de nouveaux repères éducatifs de réussite de l'enfant dans sa famille... (15,5h de formation fin décembre, début janvier).  
Les deux étaient organisées par RESCIF.
- Formation à l'accueil du public en situation de handicap : Bureau du Handicap de la Ville (en mars 2017).

### **E-Les transports**

Les déplacements sont souvent un frein dans l'implication des familles. Des solutions sont recherchées pour les inciter à sortir des quartiers.

La coordinatrice, les accompagnateurs incitent les parents à rechercher les aides qui leur permettront d'avoir des tickets de bus ainsi que pour leurs enfants. En attendant, des tickets sont mis à disposition aux enfants et accompagnateurs par la Caisse des écoles.

La Ville de Schiltigheim a accepté que des bons spécifiques PRE soient délivrés par la Caisse des écoles aux accompagnateurs et aux prestataires des actions lorsqu'ils se déplacent avec la navette municipale (même s'ils ne sont pas domiciliés à Schiltigheim).

## **VII- Les sorties du dispositif et les relais**

---

La sortie du dispositif est l'objectif du Programme de Réussite Educative qui est un dispositif qui n'a pas vocation à s'éterniser dans la durée. Il est là pour un coup de pouce qui aidera l'enfant à sortir d'une situation difficile et à avoir les mêmes chances de réussite que ses camarades.

Depuis juillet 2015, les sorties du dispositif ont été dues à des déménagements (changement de commune), à des évolutions favorables dans le parcours, à une réorientation vers d'autres dispositifs de droits communs dont ceux relevant de la protection de l'enfance qui seront plus adaptés à sa situation.

## **Conclusion**

Dès le début, les aides et les orientations proposées ont pour objectif de préparer cette sortie. C'est pour cette raison que la Caisse des écoles et ses partenaires étudient en permanence des solutions adaptées et le développement d'une offre éducative cohérente.

On retrouve dans cette démarche cette volonté commune partenariale d'œuvrer en faveur de

**« la Réussite des Enfants et des jeunes »**

thème central du Projet Educatif Local sur lequel s'appuie le Programme de Réussite Educative de Schiltigheim.